

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 398**11 avril 2003****SOMMAIRE**

Afir Holding & Management Company S.A., Luxembourg	19097	bourg	19094
Argent S.A., Luxembourg	19061	Grottamar Immobilière Holding S.A., Luxembourg	19094
Assistance et Développement, S.à r.l., Howald. ...	19063	Guarani Holding S.A., Luxembourg	19087
Baustahlarmierung B.S.V. S.A., Remich	19089	Hanner den Garden, S.à r.l., Luxembourg.	19063
Baustahlarmierung B.S.V. S.A., Remich	19091	HS System- und Prozess-Technik, GmbH, Mondorf-les-Bains	19067
Beta Finances S.A., Luxembourg	19080	HSBC Trinkaus Investment Managers S.A., Luxembourg	19069
Cedarwing S.A., Luxembourg	19085	Indo Rama (Europe) Limited S.A.H., Luxembourg	19072
Cedarwing S.A., Luxembourg	19086	Jeppsson S.A., Luxembourg	19103
Cheval Noir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19062	Koncerto S.A., Luxembourg	19094
Cheval Noir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19062	Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg	19097
Cheval Noir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19062	L.N.R. Investment Co S.A.	19061
CID, S.à r.l., Consulting - Informatic Service - Domiciliation, Mamer	19098	Lobisk S.A., Luxembourg	19102
CID, S.à r.l., Consulting - Informatic Service - Domiciliation, Mamer	19098	Logistik and Distribution S.A., Luxembourg	19102
DACSys S.A., Grevenmacher	19066	Luxteam Four S.A., Luxembourg	19103
Dikama Holding S.A., Luxembourg	19104	M. Vision S.A., Luxembourg	19083
EOI Fire, S.à r.l., Luxembourg	19101	Mako S.A., Bettembourg	19102
EOI Sykes, S.à r.l., Luxembourg	19093	Mawashi Geri S.A.	19098
Ephise S.A., Luxembourg	19058	Megalux Overseas S.A., Luxembourg	19103
Ephise S.A., Luxembourg	19058	Milpro S.A.	19099
Ephise S.A., Luxembourg	19058	Misure S.A., Luxembourg	19066
Euro-Editions S.A., Differdange	19097	Nakatome Holding S.A.	19100
European Management Fiduciary S.A.	19062	NCI Luxembourg S.A., Luxembourg	19063
Exa Holding S.C.A., Luxembourg	19099	Optique Nothum, S.à r.l., Pétange	19066
Exa Holding S.C.A., Luxembourg	19099	Paragon S.A.H., Luxembourg	19103
Extremax S.A.	19098	Partners Finance Holding S.A., Luxembourg ...	19079
Finance Concept S.A., Luxembourg	19104	Pfizer International Luxembourg S.A., Luxembourg	19082
Finanzgesellschaft A.G. 1ster Januar 1988, Luxembourg	19089	PHP Lux Holding S.A., Luxembourg	19101
Finanzgesellschaft A.G. 1ster Januar 1988, Luxembourg	19088	Pierre Finanz Luxembourg S.A.	19100
Finsign S.A., Luxembourg	19094	Portolux-Constructions, S.à r.l., Larochette	19059
Fondiam S.A., Luxembourg	19096	Promind Investments S.A., Luxembourg	19086
Garage Marc Winandy, S.à r.l., Bettembourg.	19096	Quintessence International S.A.	19092
Globaltrade S.A., Luxembourg	19077	Redone S.A., Luxembourg	19070
Globalux S.A., Remich.	19092	Royal Cruise Holding S.A., Luxembourg	19100
Grimpel S.A., Luxembourg	19094	S.I.H. International S.A., Luxembourg	19073
Grottamar Immobilière Holding S.A., Luxembourg		Samara Investment Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	19061

Sea Water Investments S.A., Luxembourg	19101	Tirsa S.A., Luxembourg	19064
SGAM Venture Fund, Sicav, Luxembourg	19104	Tirsa S.A., Luxembourg	19064
Société de Gestion du Rominvest International Fund S.A.H., Luxembourg	19095	Tirsa S.A., Luxembourg	19064
Soltex Holding S.A., Luxembourg	19098	Tirsa S.A., Luxembourg	19065
Soltex Holding S.A., Luxembourg	19099	Tirsa S.A., Luxembourg	19065
Soluphil S.A., Luxembourg	19062	Tomorrow's Technologies S.A., Luxembourg	19087
SPI International S.A., Luxembourg	19103	Torres Vedras Holdings S.A., Luxembourg	19102
Sunshining Participations S.A., Luxembourg	19101	Veroninvest Holding S.A., Luxembourg	19104
T.O Summit S.A., Luxembourg	19100	Vilmob S.A., Luxembourg	19102
Tamper Technology S.A., Luxembourg	19091	WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg	19093
Telecom Italia Lab General Partner S.A., Luxem- bourg	19088	WPP Luxembourg Delta Bis, S.à r.l., Luxem- bourg	19066
Telecom Italia Lab General Partner S.A., Luxem- bourg	19088	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg	19093
Tinola Holding S.A., Luxembourg	19095	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Luxembourg	19091
Tirsa S.A., Luxembourg	19063	WPP Luxembourg Gusa, S.à r.l., Luxembourg	19096
Tirsa S.A., Luxembourg	19064	WPP Luxembourg Square LLC, S.à r.l., Dover, Delaware (USA)	19059
Tirsa S.A., Luxembourg	19064	WPP Luxembourg YMC, S.à r.l., Luxembourg	19096

EPHISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.004.

Le bilan au 31 décembre 1999, tel que arrêté par le Conseil d'Administration mais non approuvé par l'Assemblée Générale Statutaire faute d'actionnaire présent ou représenté, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour EPHISE S.A.

SGG S.A.

C. Bitterlich / J-P. Reiland

(011856.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

EPHISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.004.

Le bilan au 31 décembre 2000, tel que arrêté par le Conseil d'Administration mais non approuvé par l'Assemblée Générale Statutaire faute d'actionnaire présent ou représenté, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05343 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour EPHISE S.A.

SGG S.A.

C. Bitterlich / J-P. Reiland

(011857.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

EPHISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, tel que arrêté par le Conseil d'Administration mais non approuvé par l'Assemblée Générale Statutaire faute d'actionnaire présent ou représenté, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05340 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour EPHISE S.A.

SGG S.A.

C. Bitterlich / J-P. Reiland

(011858.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

WPP LUXEMBOURG SQUARE LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 15.000,- USD.**

Siège social: 19901 Dover, Delaware (USA), 15, East North Street.

Etablissement principal: L-1313 Luxembourg, 16, rue de Capucins.

R. C. Luxembourg B 89.180.

Avec effet au 28 février 2003, Monsieur Bernard Nicolas a démissionné de ses fonctions de gérant de WPP LUXEMBOURG SQUARE LLC, S.à r.l.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG SQUARE LLC, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011704.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bouberg.

R. C. Luxembourg B 31.662.

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) Monsieur Joao Lucas, entrepreneur en constructions, demeurant à Larochette.

2) La société PAT HOLDING S.A., L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 60.306, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 23 mai 1990,

ici représentée par son administrateur-délégué

- Madame Madeleine Meis, administrateur de sociétés, demeurant à L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize,

lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PORTOLUX CONSTRUCTIONS, S.à r.l. avec siège à L-7611 Larochette, 1, rue Bouberg, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 31.662, constituée par acte du notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 14 septembre 1989, et dont les statuts, d'après les déclarations des parties, n'ont jamais été modifiés.

Ceci exposé, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, ils ont requis le notaire d'acter comme suit leurs résolutions, toutes prises à l'unanimité:

Capital

1) Le capital social est converti de 500.000,- LUF en 12.394,68 euros par conversion stricte.

2) Les cent parts sociales actuelles sont transformées en trois cents parts, sans valeur nominale. Il est attribué à chaque associé trois parts nouvelles pour une part ancienne.

3) Le capital est augmenté de 26.605,32 euros pour être porté de € 12.394,68 à € 39.000,- par un versement en espèces de 26.605,32 euros par PAT HOLDING S.A.

En contre-partie de cet apport, il est créé deux cents parts sociales nouvelles, le nombre des parts émises est désormais de cinq cents (500).

La réalité de cet apport a été démontrée au notaire qui le constate expressément.

4) Monsieur Joao Lucas renonce expressément à son droit de souscription préférentiel et les deux cents parts nouvellement créées sont toutes attribuées à PAT HOLDING S.A.

La répartition des parts est désormais la suivante:

- Monsieur Joao Lucas:	3 parts
- PAT HOLDING S.A.:	497 parts
Total:	500 parts

Gérance

L'assemblée confirme les mandats des gérants technique, Monsieur Peter Hagarten et administratif, Monsieur Joao Ricardo Lucas.

L'assemblée nomme un deuxième gérant administratif: Monsieur Alex Lucas, conducteur de travaux, demeurant à Junglinster.

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

STATUTS

Les statuts seront dorénavant rédigés en langue française à la demande de l'assemblée.

Ils auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il a été formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Larochette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions au sens le plus large (Hoch- und Tiefbau) et le commerce de matériaux de construction.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (€ 39.000,-) divisé en cinq cents parts sociales sans valeur nominale, toutes entièrement libérées et souscrites comme suit:

- Monsieur Joao Lucas:	3 parts
- PAT HOLDING S.A.:	497 parts
Total:	500 parts

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Il sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus des trois quarts du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts ne seront valablement prises que de l'accord unanime de tous les associés.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Lucas, M. Meis, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2003, vol. 426, fol. 82, case 3. – Reçu 266,05 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 mars 2003.

C. Mines.

(010914.4/225/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2003.

ARGINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.988.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour ARGINT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / C. Day-Royemans

(011029.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

L.N.R. INVESTMENT CO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.792.

Le domicile de la société anonyme L.N.R. INVESTMENT CO S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz

- Jean Bintner

- Norbert Werner

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011140.2/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

SAMARA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 34.680.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 février 2003 ainsi que d'une résolution écrite du Conseil d'Administration de la même date que:

1. - Mme Roxane François, demeurant au 25, chemin du Velours à Genève, Suisse,
- Mme Danielle Delabays, demeurant au 41, avenue De-Budé à Genève, Suisse,
ont été appelées aux fonctions d'administrateurs en remplacement de MM. Samir Samara et Fabien de Mallmann.
2. Les mandats de M. Jean-Pierre François et Mme Pari Riahi ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.
3. Mme Pari Riahi a été nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa signature individuelle et la fonction d'administrateur-délégué également assurée par M. Jean-Pierre François a été confirmée.
4. Le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIOR S.A., avec siège social à Genève, Suisse, a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011408.4/521/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

CHEVAL NOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 16, rue Victor Ewen.
R. C. Luxembourg B 68.388.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011113.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

CHEVAL NOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 16, rue Victor Ewen.
R. C. Luxembourg B 68.388.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011112.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

CHEVAL NOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 16, rue Victor Ewen.
R. C. Luxembourg B 68.388.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011111.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

SOLUPHIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1026 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 17.662.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, enregistrée à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 6, a été déposée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg le 5 novembre 2002*

L'assemblée générale a révoqué le mandat du commissaire aux comptes actuel INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

L'assemblée générale a procédé à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes à savoir la société A.A.C.O., S.à r.l., située 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour SOLUPHIL S.A.

Signatures

(011636.4/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.966.

La soussignée EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., en tant que domiciliataire de la NOSTALGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011640.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

NCI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.945.

A l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, les actionnaires ont décidé à l'unanimité de mettre fin au mandat de Maître Claude Wassenich, administrateur, avec effet immédiat.

Maître Claude Wassenich n'aura pas décharge pour ses fonctions.

L'administrateur sortant ne sera pas remplacé.

Les actionnaires ont encore décidé à l'unanimité de mettre fin au mandat du commissaire aux comptes François Weis, expert-comptable, demeurant à Bridel.

Le commissaire sortant n'a pas obtenu décharge pour ses fonctions. Il est remplacé par Monsieur Edouard Lagourgue qui termine le mandat du commissaire sortant.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011637.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

HANNER DEN GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 68.640.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2003

Le 4 mars 2003, les associés de la société à responsabilité limitée HANNER DEN GARDEN, S.à r.l., réunis au siège de la société à Luxembourg, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Christian Verschuren, employé privé, demeurant 6, rue de la Montagne à L-6962 Senningen, de son poste de gérant de la société est acceptée.

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour son mandat.

- Monsieur Jules Kolber, pensionné, demeurant 41, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, est nommé gérant en remplacement de Monsieur Verschuren.

- Monsieur Kolber déclare accepter son mandat de gérant à durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011659.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

ASSISTANCE ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 250, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 55.495.

Les associés de la société à responsabilité limitée ASSISTANCE ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante:

250, route de Thionville

L-2610 Howald.

Ce transfert prend effet au 20 mars 2003.

Howald, le 17 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011660.3/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05335, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 mars 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(011863.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05337, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 mars 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(011865.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 mars 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(011867.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 mars 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(011869.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05342, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 mars 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(011870.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05344, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 mars 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(011871.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05349, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 mars 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(011877.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.604.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en date du 20 mars 2003 que:

- Madame Ingrid Van der Giessen-Schram, demeurant au 32 Tulpenlaan, B-2970 'sGravenwezel, (Belgique) a été ré-élue administrateur; son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.

- Madame Barbara Suzanne Van Der Giessen, demeurant au 132 'sGravenweg, NL-3062 ZL Rotterdam (Pays-Bas) a été ré-élue administrateur; son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.

- Monsieur Maurits Vincent Van Der Giessen, demeurant au 132 'sGravenweg, NL-3062 ZL Rotterdam (Pays-Bas) a été ré-élu administrateur; son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Il résulte également de ladite assemblée que Monsieur Jan Willem Van Der Giessen, demeurant au 132 'sGravenweg, NL-3062 ZL Rotterdam (Pays-Bas) a été ré-élu commissaire aux comptes; son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Munsbach, le 27 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011882.3/556/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.604.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05346, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 mars 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(012051.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

DACSys S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6738 Grevenmacher, 1, rue des Jardins.
H. R. Luxembourg B 46.878.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 6. Mai 2002

Im Jahre 2002, den 6. Mai, sind die Anteilhaber der Aktiengesellschaft DACSys S.A. zu einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

1. Die Mandate des Verwaltungsrates:

- Herr Albert Hein, 6, Unter der Hardt, D-54439 Saarburg
 - Herr Werner Felten, 31, in den Doerrwiesen, D-54455 Serrig
 - Herr Michael Kaiser, 2, Auf Probert, D-54459 Wiltingen
- werden bis zum Jahr 2006 verlängert.

2. Das Mandat des Aufsichtskommissars, LUX-AUDIT S.A., 57, rue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, wird bis zum Jahr 2006 verlängert.

Grevenmacher, den 6. Mai 2002.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03873. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011661.3 /503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

OPTIQUE NOTHUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04372, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour OPTIQUE NOTHUM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(011662.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 211.951.409,- EUR.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 86.421.

Avec effet au 28 février 2003, Monsieur Bernard Nicolas a démissionné de ses fonctions de gérant de WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011706.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

MISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.129.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

MISURE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(011821.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

HS SYSTEM- UND PROZESS-TECHNIK, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Sitz der Niederlassung: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.

H. R. Luxemburg B 91.959.

—
STATUTEN

§1 Firma und Sitz

- (1) Die Firma der Gesellschaft lautet HS SYSTEM- UND PROZESS-TECHNIK, GmbH.
- (2) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in 65779 Kelkheim.

§2 Gegenstand des Unternehmens

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Vertrieb von Produkten für medizinisch-technische Systeme und ähnliche Verfahrenstechniken sowie deren Überprüfung.
- (2) Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die dem Gegenstand des Unternehmens dienen. Sie kann zu diesem Zweck auch Niederlassungen errichten, andere Unternehmen im In- und Ausland gründen, erwerben und sich an ihnen beteiligen und Interessengemeinschaften eingehen.

§3 Stammkapital

Das Stammkapital beträgt DM 100.000,00.
Die Stammeinlage ist in bar zu leisten und sofort fällig.

§4 Geschäftsführung

- (1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer.
- (2) Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch je zwei Geschäftsführer gemeinsam oder durch einen Geschäftsführer in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten.
- (3) Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Die Gesellschafterversammlung kann einzelnen Geschäftsführern Alleinvertretungsbefugnis übertragen.

§5 Geschäftsjahr

- (1) Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Juli eines Jahres bis zum 30. Juni des folgenden Jahres.
- (2) Das erste Geschäftsjahr ist ein Rumpfgeschäftsjahr; es beginnt mit der Eintragung der Gesellschaft und endet am darauffolgenden 30. Juni.

§6 Bilanz und Gewinnverwendung

- (1) Die Jahresbilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung ist von den Geschäftsführern aufzustellen, von einem von der Gesellschafterversammlung zu bestellenden Angehörigen der steuerberatenden oder wirtschaftsprüfenden Berufe zu prüfen und den Gesellschaftern innerhalb von 3 Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres vorzulegen. Im übrigen gelten die gesetzlichen Bestimmungen.
- (2) Über die Verwendung des Jahresgewinns beschließt die Gesellschafterversammlung nach freiem Ermessen.

§7 Zustimmungsbedürftige Geschäfte

- (1) Die Geschäftsführer bedürfen der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung zu folgenden Geschäften:
 - a) Abschluß von Dienstverträgen und Gehalts- bzw. Ruhegehaltsvereinbarungen jeder Größenordnung,
 - b) Abschluß von Pacht- und Mietverträgen und Kaufgeschäften über Immobilien und deren Belastung,
 - c) Abschluß von Darlehensverträgen, Erhöhung von Darlehenslimiten, Übernahme von Haftungen für Dritte, Eingehen von Wechselverpflichtungen, ausgenommen solche im Rahmen des üblichen Geschäftsverkehrs,
 - d) sonstige Geschäfte, die über den Rahmen des normalen Geschäftsbetriebs der Gesellschaft hinausgehen.
- (2) Die Gesellschafterversammlung kann weitere Geschäfte, sei es allgemein oder im Einzelfall, von ihrer vorherigen Zustimmung abhängig machen.

§8 Verfügungen über Geschäftsanteile

- (1) Jede Verfügung über einen Geschäftsanteil oder den Teil eines Geschäftsanteils, sei es durch Abtretung, Verpfändung oder die Bestellung eines Nießbrauchs oder in sonstiger Weise, bedarf zu ihrer Wirksamkeit der Zustimmung der Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Der Gesellschafter, der verfügen will, ist dabei nicht stimmberechtigt.
- (2) Geht ein Geschäftsanteil von Todes wegen nicht ausschließlich auf Mitgesellschafter, Ehegatten, Abkömmlinge oder einen von der Gesellschafterversammlung akzeptierten Treugeber des verstorbenen Gesellschafters über, so kann der Anteil auch gegen den Willen der Erben oder Vermächtnisnehmer gegen ein angemessenes Entgelt eingezogen oder, von der Gesellschaft erworben werden. Auch kann die Gesellschaft in diesem Falle statt der Einziehung oder Abtretung an sich verlangen, daß der Anteil gegen ein angemessenes Entgelt auf eine von ihr genannte Person übertragen wird. Die Ausübung eines dieser Rechte ist innerhalb von 3 Monaten nach dem Todesfall anzukündigen und innerhalb weiterer 3 Monate durchzuführen.

Für die Bemessung des angemessenen Wertes finden Ziff. 10 Abs. (3) und (4) Anwendung.

- (3) Für die Teilung von Geschäftsanteilen ist eine Genehmigung der Gesellschaft nicht erforderlich, falls zwei oder mehrere Personen gemeinschaftlich Inhaber eines Geschäftsanteiles sind oder falls ein Geschäftsanteil zur Übertragung auf einen von der Gesellschafterversammlung bereits akzeptierten Treugeber teilweise auf den Treugeber übertragen wird.

Solange die Teilung nicht stattgefunden hat, können zwei oder mehrere Personen, die gemeinschaftlich Inhaber eines Geschäftsanteils sind, die Rechte aus dem Geschäftsanteil nur durch einen gemeinschaftlichen Vertreter ausüben. Vor der Benennung eines gemeinschaftlichen Vertreters und seiner Bekanntgabe gegenüber der Gesellschaft ruhen alle Gesellschafterrechte aus dem Geschäftsanteil mit Ausnahme des Gewinnbezugsrechts.

(4) Auch über die aus dem Geschäftsanteil hergeleiteten Ansprüche, insbesondere auf den Gewinn und den Liquidationserlös, kann ein Gesellschafter nur mit Zustimmung der Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen verfügen; das gleiche gilt hinsichtlich der Einräumung einer Unterbeteiligung oder der Einräumung einer Treugeberstellung an einem Geschäftsanteil.

§9 Vorkaufsrecht

(1) Die übrigen Gesellschafter haben das Vorkaufsrecht bei jeder Veräußerung eines Geschäftsanteils oder eines Teils eines Geschäftsanteils.

(2) Das Vorkaufsrecht steht den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Beteiligung am Stammkapital oder Gesellschaft zu. Soweit ein Gesellschafter von seinem Vorkaufsrecht keinen Gebrauch machen will, wächst sein Anteil am Vorkaufsrecht den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Beteiligung am Stammkapital zu.

(3) Das Vorkaufsrecht ist binnen einem Monat nach Übersendung einer Abschrift des vollständigen Übertragungsvertrages in notarieller Form auszuüben, wobei der Zeitpunkt der Beurkundung maßgeblich ist, wenn die notarielle Verhandlung, in der das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, dem veräußerungswilligen Gesellschafter und seinem Vertragspartner alsbald zugeht.

§ 10 Einziehung von Geschäftsanteilen

(1) Die Gesellschaft kann durch ihre Gesellschafterversammlung die Einziehung eines Geschäftsanteils oder des Teils eines Geschäftsanteils beschließen, wenn der betreffende Gesellschafter zustimmt oder wenn über das Vermögen eines Gesellschafters das Konkurs- oder Vergleichsverfahren eröffnet oder der Antrag mangels Masse abgelehnt wird, wenn die Zwangsvollstreckung in seinem Geschäftsanteil betrieben und nicht binnen drei Monaten beseitigt wird oder wenn in der Person des Gesellschafters ein anderer wichtiger Grund, der seine Ausschließung aus der Gesellschaft rechtfertigt, gegeben ist. Bei der Beschlußfassung, bei der die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen entscheidet, hat der betroffene Gesellschafter kein Stimmrecht.

(2) Statt der Einziehung kann die Gesellschafterversammlung beschließen, daß der Anteil von der Gesellschaft erworben oder auf einen von der Gesellschaft zu benennenden Dritten übertragen wird.

(3) Der Gesellschafter, dessen Anteil eingezogen, erworben oder übertragen wird, erhält einen dem Verkaufswert des Geschäftsanteils entsprechendes Entgelt, das durch den im Zeitpunkt des Ausscheidens für die Prüfung des Jahresabschlusses der Gesellschaft beauftragten Angehörigen der steuerberatenden oder wirtschaftsprüfenden Berufe in einem Bewertungsgutachten festgestellt wird. Ist dieser verhindert oder nicht vorhanden, trifft ein auf Antrag einer Partei vom Präsidenten der zuständigen Industrie- und Handelskammer zu benennender Angehöriger dieser Berufe die Feststellung.

(4) Die Vergütung ist in fünf aufeinanderfolgenden gleichen Jahresraten jeweils am 1. Juli eines Jahres, beginnend an dem auf die Festsetzung der Vergütung folgenden Jahresbeginn, zu zahlen. Die Vergütung ist in Höhe des jeweiligen Diskontsatzes der Deutschen Bundesbank, höchstens jedoch mit 6% p.a. nachträglich zu verzinsen, soweit sie noch nicht gezahlt ist.

§ 11 Gesellschafterversammlungen

(1) Alljährlich findet spätestens im Laufe des Monats November eine ordentliche Gesellschafterversammlung statt, in der über die Jahresbilanz für das letzte abgelaufene Geschäftsjahr und über die Verwendung des Reingewinns zu beschließen ist.

(2) Gesellschafterversammlungen werden durch einen Geschäftsführer unter Angabe der Tagesordnung durch eingeschriebenen Brief mit einer Frist von zwei Wochen einberufen, die zwischen dem Tag der Aufgabe des Einschreibebriefes zur Post und dem Tag der Gesellschafterversammlung liegen muß.

(3) Jeder Gesellschafter kann sich durch einen anderen Gesellschafter, einen Testamentsvollstrecker oder eine zur Berufsverschwiegenheit verpflichtete Person in einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen oder in ihrem Beistand an einer Gesellschafterversammlung teilnehmen.

(4) Eine Gesellschafterversammlung ist beschlußfähig, wenn mehr als 50% des Stammkapitals in ihr vertreten sind. Ist eine Gesellschafterversammlung nicht beschlußfähig, ist eine neue Gesellschafterversammlung mit einer Frist von 3 Wochen, die gemäß Abs. (2) zu berechnen ist, durch eingeschriebenen Brief von einem Geschäftsführer einzuberufen; diese neue Gesellschafterversammlung ist ohne Rücksicht auf die Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile beschlußfähig.

(5) Je 100,- DM eines Geschäftsanteils gewähren eine Stimme. Soweit gesetzlich oder satzungsmäßig keine anderen Mehrheitsverhältnisse zwingend vorgeschrieben sind, beschließt die Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Soweit ein Gesellschafter oder mehrere Gesellschafter gemeinsam einen oder mehrere Geschäftsanteile innehat bzw. haben, braucht das Stimmrecht für den oder die Geschäftsanteile nicht einheitlich ausgeübt zu werden, wenn hierfür ein sachliches Interesse besteht. Ein derartiges sachliches Interesse ist insbesondere gegeben, wenn ein Geschäftsanteil oder mehrere Geschäftsanteile jedenfalls teilweise nur treuhänderisch gehalten werden oder Stimmbindungsverträge bestehen oder wenn mehrere Berechtigte an einem Geschäftsanteil unterschiedliche Abstimmung wünschen.

§ 12 Dauer und Kündigung

(1) Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit eingegangen.

(2) Die Kündigung eines Gesellschafters kann gegenüber den übrigen Gesellschaftern und der Gesellschaft mit einer Frist von 12 Monaten zum Jahresende ausgesprochen werden. Der kündigende Gesellschafter hat seinen Geschäftsanteil

auf die Gesellschaft oder einen von der Gesellschaft zu benennenden Gesellschafter oder einen von der Gesellschaft zu benennenden Dritten zu übertragen, die bereit sind, den Anteil, sei es allein oder gemeinsam, zu übernehmen. Dies gilt auch im Falle einer Kündigung aus wichtigem Grunde, es sei denn, daß der kündigende Gesellschafter den Kündigungsgrund verschuldet hat; in diesem Fall kann die Gesellschaft den Geschäftsanteil gemäß Ziff. 10 einziehen.

(3) Der kündigende Gesellschafter erhält im Falle einer Übertragung seines Geschäftsanteils oder im Falle der Einziehung für seinen Geschäftsanteil ein angemessenes Entgelt, auf das die Bestimmungen der Ziff. 10 Abs. (3) und (4) Anwendung finden.

§ 13 Schlußbestimmungen

(1) Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen ausschließlich im Bundesanzeiger.

(2) Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages unwirksam sein oder werden, so wird die Wirksamkeit der übrigen Bestimmungen hiervon nicht berührt.

An die Stelle der unwirksamen Bestimmung soll eine Regelung treten, die dem mit der unwirksamen Bestimmung angestrebten wirtschaftlichen Ziel am nächsten kommt.

Die in dem vorstehenden Gesellschaftsvertrag geänderte Bestimmung stimmt mit dem in meiner Urkunde Nr. vom 13. März 1992 unter Ziff. 3 gefaßten Beschluß über die Änderung des Gesellschaftsvertrages und die unveränderten Bestimmungen mit dem zuletzt zum Handelsregister eingereichten Wortlaut vollständig überein.

Frankfurt-am-Main, den 17. März 1992.

U. Ranniger
Notar

Zu dem vorstehend wiedergegebenen Wortlaut des Gesellschaftsvertrages bescheinige ich, daß die geänderten Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages mit dem Beschluß über die Änderung des Gesellschaftsvertrages und die unveränderten Bestimmungen mit dem zuletzt zum Handelsregister eingereichten vollständigen Wortlaut des Gesellschaftsvertrages übereinstimmen.

Kelkheim, den 2. Juli 1998

Wolfrum
Notar

Gründung einer Niederlassung in Luxemburg

Zur Vorlage bei den luxemburgischen Behörden bestätigt Frau B. Hücker als alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft, dass am 2. Januar 2003 beschlossen wurde in Luxemburg eine Niederlassung mit Standort in Mondorf-les-Bains 56, avenue F. Clement zu gründen.

HS SYSTEM- UND PROZESSTECHNIK, GmbH
B. Hücker
Geschäftsführerin

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01485. – Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007529.3/502/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2003.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2015 Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

H. R. Luxemburg B 31.630.

Neben den Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft sind die nachstehend genannten Mitarbeiter der Gesellschaft mit den jeweils angegebenen Titeln zeichnungsberechtigt:

- Jürgen Berg: «geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied»
- Silke Büdinger: «Geschäftsführerin»
- Katja Truppel: «Prokura»
- John Baumann: «Prokura»
- Gudrun Wolf: «Prokura»
- Christiane Eischen: «Handlungsvollmacht»

Es gilt folgende Regelung der Zeichnungsberechtigung:

- Verwaltungsratsmitglieder, Geschäftsführer und Prokuristen zeichnen zu zweit;
- Handlungsbevollmächtigte zeichnen gemeinsam mit einem Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Prokuristen.

Luxemburg, den 27. März 2003.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.
S. Büdinger / K. Truppel

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011722.2/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

REDONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 92.282.

L'an deux mille trois, le onze mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INTER PORTFOLIO S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town,

ici représentée par Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, demeurant à Hunsdorf, 1, rue de Prettange, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 mars 2003.

2) TYRON FINANCIAL S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town,

ici représentée par Monsieur Filippo Comparetto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 mars 2003.

Les prédites procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REDONE S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Capital autorisé:

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital;

- à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 11 mars 2008 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas émises par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'octobre à dix heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un mars deux mille trois.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille trois.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

- | | |
|--|-----------------|
| 1) INTER PORTFOLIO S.A., prénommée, trois cent neuf actions. | 309 actions |
| 2) TYRON FINANCIAL S.A., prénommée, une action. | <u>1 action</u> |

Total: trois cent dix actions 310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

- 3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 1955, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs.

b) Monsieur Tobias Herkrath, maître en droit, né à Echternach, le 18 mai 1956, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

c) Monsieur Alain Vasseur, consultant, né à Dudelange, le 24 avril 1958, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.

- 4) L'Assemblée nomme Monsieur Roger Caurla, prénommé, Président du conseil d'administration.

- 5) Est nommé commissaire aux comptes:

TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, R.C. Luxembourg B 61.417.

6) Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille huit.

7) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée autorise le conseil d'administration à confier la gestion journalière de la société à un délégué qu'il choisira parmi ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Comparetto et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 42, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

F. Baden.

(011478.3/200/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.482.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(011822.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

S.I.H. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 92.285.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventh day of March.
Before us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr Abolaji Adeniji Adelagun, business executive, residing in Lofom house, 21, Mobolaji Bank Anthony Way, Maryland, Lagos, Nigeria,
here represented by Mr Pierre Schill, licencié en sciences commerciales, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 12th February 2003.

The prementioned proxy will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2.- Mr Pierre Schill, prenamed, in his own name.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of S.I.H. INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

Art. 5. The corporate capital is fixed thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 10. The corporation is committed by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of June at 11 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and three.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and four.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Abolaji Adeniji Adelagun, prenamed, three hundred and nine shares 309 shares

2.- Mr Pierre Schill, prenamed, one share 1 share

Total: three hundred and ten shares 310 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at EUR 1,650.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Abolaji Adeniji Adelagun, business executive, residing in Lofom house, 21, Mobolaji Bank Anthony Way, Maryland, Lagos, Nigeria, born at Lagos (Nigeria), on the 15th April 1963.

b) Mrs Awele Adelagun, business executive, residing in Lofom house, 21, Mobolaji Bank Anthony Way, Maryland, Lagos, Nigeria, born at Asaba (Nigeria), on the 5th November 1966.

c) Mrs Maureen Ajufoh, business executive, residing in 208D Rayners Lane, Harrow, Middlesex, United Kingdom, HA2 0XQ, born at London (England), on the 4th March 1960.

3) Has been appointed auditor:

FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., having its registered office at L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 81.939.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand and four.

5) The registered office is fixed at L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

6) Mr Abolaji Adeniji Adelagun, prenamed, is appointed as managing director.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Monsieur Abolaji Adeniji Adelagun, business executive, demeurant à Lofom house, 21, Mobolaji Bank Anthony Way, Maryland, Lagos, Nigeria,

ici représenté par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences commerciales, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 février 2003.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

2.- Monsieur Pierre Schill, prénommé, en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de S.I.H. INTERNATIONAL S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations le premier mardi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Abolaji Adeniji Adelagun, prénommé, trois cent neuf actions	309 actions
2.- Monsieur Pierre Schill, prénommé, une action	1 action

Total: trois cent dix actions	310 actions
---	-------------

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.650,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Abolaji Adeniji Adelagun, business executive, demeurant à Lofom house, 21, Mobolaji Bank Anthony Way, Maryland, Lagos, Nigeria, né à Lagos (Nigéria), le 15 avril 1963.

b) Madame Awele Adelagun, business executive, demeurant à Lofom house, 21, Mobolaji Bank Anthony Way, Maryland, Lagos, Nigeria, née à Asaba (Nigéria), le 5 novembre 1966.

c) Madame Maureen Ajufoh, business executive, demeurant à 208D Rayners Lane, Harrow, Middlesex, United Kingdom, HA2 0XQ, née à Londres (Angleterre), le 4 mars 1960.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 81.939.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille quatre.

5) Le siège social est fixé à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

6) Monsieur Abolaji Adeniji Adelagun, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 138S, fol. 37, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

F. Baden.

(011482.3/200/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

GLOBALTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 92.289.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Pierluigi Burgazzi, administrateur de sociétés, demeurant 15, Via Giuseppe Garibotti, Cremona (Italie),
2) COPERNIC INVEST S.A., société anonyme holding avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, représentés par Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant 17, rue du Château, B-6747 St-Léger, en vertu de deux procurations du 10 mars 2003,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLOBALTRADE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir en de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II - Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille euros (850.000,- €) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de huit cent cinquante euros (850,- €) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III - Conseil d'Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre de administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 11. Tout procès impliquant la société, que ce soit comme demandant ou comme défendant, sera traité au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital social comme suit:

1) Monsieur Pierluigi Burgazzi, préqualifié, neuf cent trente actions	930
2) COPERNIC INVEST S.A., préqualifiée, soixante-dix actions	<u>70</u>

Total: mille actions. 1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

a) moyennant apport en nature de mille trois cent quatre (1.304) actions de la société anonyme de droit belge GLOBALFIN S.A., avec siège social à B-1150 Bruxelles, avenue de Tervuren 252-254, par Monsieur Pierluigi Burgazzi, préqualifié,

b) moyennant apport en nature de quatre-vingt-dix-huit (98) actions de la société anonyme de droit belge GLOBALFIN S.A., préqualifiée, par COPERNIC INVEST S.A., préqualifiée.

Ces apports ont fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, Luxembourg, daté du 10 mars 2003, lequel rapport après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

L'apport en nature consistant en quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-six pour cent (99,86%) des actions de la société anonyme de droit belge GLOBALFIN S.A., la société pourra bénéficier de l'exemption du droit d'apport conformément à l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 2.075,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Herbert Grossmann, docteur en droit, demeurant 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg;
 - b) Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger;
 - c) Monsieur Claude Schroeder, médecin dentiste, demeurant 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen.
- 3) Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Didier Pilier, comptable, demeurant 13b, rue de Cérroux, B-1380 Lasne.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.
- 5) Le siège social de la société est fixé au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Fontaine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, vol. 17CS, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

P. Frieders.

(011494.3/212/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

PARTNERS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 44.871.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 mars 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur fonction pour les exercices 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999.

Les mandats des administrateurs Mesdames Gabrielle Trierweiler, Nathalie Carbotti Prieur et Anne-Françoise Fous ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012028.3/800/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

BETA FINANCES, Société Anonyme.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 92.291.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP., ayant son siège social Panama,
- 2) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENG, ayant son siège social Panama,

Toutes deux représentées par Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, agissant respectivement en sa qualité de mandataire général conformément à un acte reçu par le notaire Briseida de Lopez de résidence à Panama-City le 17 septembre 1991 et en sa qualité de mandataire général conformément à un acte reçu par le notaire Jerry Wilson Navarro de résidence à Panama le 27 novembre 1997,

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I. Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: BETA FINANCES.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre II. Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions Transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme XEN INVESTMENTS CORP., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-huit actions . . . 498

2) La société anonyme WOODHENG, prénommée, deux actions. 2

Total: cinq cents actions 500

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 50.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.550,- EUR.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, né à Maastricht le 2 août 1953,
- b) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, né à Dudelange le 27 décembre 1960,
- c) Monsieur Jean-Pierre Lequeux, employé privé, demeurant à F-54350 Mont-St-Martin, 27b, rue Alfred Mézières, né à Bastogne, le 14 avril 1965.

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 27.761.

3.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Weber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 17CS, fol. 19, case 4. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2003.

P. Decker.

(011500.3/206/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 79.433.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 24 mars 2003, a décidé d'accepter la démission de Richard Passov avec effet au 1^{er} avril 2003 et de nommer Eddie Lee, administrateur en remplacement de M. Passov, avec effet au 1^{er} avril 2003.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du 1^{er} avril 2003, composé comme suit:

- Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
- Eddie Lee, Managing Director, demeurant à «Silky Oaks» Somerton Road, Castleknock, Dublin 15, Irlande
- Mark Cooper, Attorney, PFIZER INC, demeurant au 689, Columbus Avenue, New York, NY 100025, USA,
- Thomas Donatelli, Treasury Centre Director, demeurant à «Idle Hour», Ailsbury Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

BONN & SCHMITT & STEICHEN

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011896.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

M. VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 33, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 92.334.

STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Mathieu Groteclaes, directeur commercial, demeurant à Hadergasse 16, D-83224 Staudach-Egerndach;
2.- Madame Brigitte Heirwegh, épouse du sieur Mathieu Groteclaes, demeurant à Hadergasse 16, D-83224 Staudach-Egerndach;

3.- Mademoiselle Lavinia Groteclaes, demeurant à Hadergasse 16, D-83224 Staudach-Egerndach.

Les comparantes ci-avant nommées sub 2.- et sub 3.- sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Mathieu Groteclaes, préqualifié,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Staudach-Egerndach (Allemagne), le 10 février 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de M. VISION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des bureaux de représentation, des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une agence commerciale dans le cadre de la vente de voitures, autre matériel roulant ainsi que de pièces détachées et accessoires s'y rapportant.

En général, la société peut effectuer toutes opérations tant civiles que commerciales, mobilières, immobilières et financières utiles à la réalisation de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes à laquelle (auxquelles) sera déléguée la gestion journalière de la société pourra (pourront) être nommée(s) par la première assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Mathieu Groteclaes, prénommé, trois cents actions	300
2.- Madame Brigitte Heirwegh, épouse du sieur Mathieu Groteclaes, prénommée, cinq actions	5
3.- Mademoiselle Lavinia Groteclaes, prénommée, cinq actions	5

Total: trois cent dix actions

310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents soixante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Mathieu Groteclaes, directeur commercial, demeurant à Hadergasse 16, D-83224 Staudach-Egerndach;

2.- Madame Brigitte Heirwegh, épouse du sieur Mathieu Groteclaes, demeurant à Hadergasse 16, D-83224 Staudach-Egerndach;

3.- Mademoiselle Lavinia Groteclaes, demeurant à Hadergasse 16, D-83224 Staudach-Egerndach.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:
la société FIDEX AUDIT, S.à r.l. (R.C. Luxembourg, section B numéro 48.513), une société à responsabilité de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 33, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article cinq (5) des présents statuts, nomme Monsieur Mathieu Groteclaes, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, entendu dans le sens le plus large et sous sa signature individuelle.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Groteclaes, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2003, vol. 875, fol. 44, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2003.

J.J. Wagner.

(011798.3/239/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

CEDARWING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.118.

L'an deux mille trois, le onze février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEDARWING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination STAR PROGRAMING S.A., par acte notarié en date du 3 février 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 334 du 9 mai 2000, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 603 du 18 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Berns, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'objet social et modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** La société a pour objet l'achat et la vente d'avions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Meyers, A. Braquet, J. Berns, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, vol. 137S, fol. 93, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

G. Lecuit.

(011784.4/220/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

CEDARWING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

G. Lecuit.

(011785.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

PROMIND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

R. C. Luxembourg B 78.792.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme PROMIND INVESTMENTS S.A., tenue à Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg le 18 mars 2003 que en unanimité:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 mars 2001

- Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 mars 2001

- Présentation et approbation des bilans et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 mars 2001

- Affectation du résultat

- Décharge est donnée au Commissaire aux Comptes

- Décharge est donnée aux administrateurs

- Nomination des nouveaux administrateurs

- Approbation de la décision de ne pas liquider la société.

- Divers.

Pour extrait conforme

Pour la société

PROMIND INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme PROMIND INVESTMENTS S.A., tenue à Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg le 18 mars 2003 que en unanimité:

L'Assemblée prend acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Monsieur Stéphane Gabriele avec effet au 19 novembre 2002, et de celle de Monsieur Joe Lemmer avec effet au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'accorder décharge pleine et entière à Messieurs Neil Medlyn, Joe Lemmer, Stéphane Gabriele pour les actes accomplis dans le cadre de leurs fonctions.

L'Assemblée décide à l'unanimité de ses membres de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Monsieur René Demoulin, administrateur de sociétés, demeurant à 79, rue du Borg, B-67000 Arlon.

Monsieur Paul Barker, administrateur de sociétés, demeurant à 74, Rue Principale, Sandweiler, Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour la société

PROMIND INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011686.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

GUARANI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.684.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LIMITED, avec siège social à Alofi, Niue, N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GUARANI HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 360 du 27 juillet 1996, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 10 août 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 61 du 29 janvier 2002;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à sept cent mille euros (700.000,- EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-dix (290) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que HANSEN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GUARANI HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANSEN LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GUARANI HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société GUARANI HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 15CS, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(011844.3/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

TOMORROW'S TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 91.975.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 mars 2003 que:

- Monsieur Laurent Verdini a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011953.3/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TELECOM ITALIA LAB GENERAL PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.995.

—
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration
de la société en date du 4 novembre 2002*

Troisième résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société avec effet au 30 septembre 2002 du 12/14, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011678.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

TELECOM ITALIA LAB GENERAL PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.995.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC05595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(011683.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

FINANZGESELLSCHAFT A.G. 1ster JANUAR 1988, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 4, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 27.242.

—
Im Jahre zweitausenddrei, den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft FINANZGESELLSCHAFT A.G. 1ster JANUAR 1988, mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 4, place de Nancy, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer 27242, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 12. Januar 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 79 vom 25. März 1988.

Die Versammlung wird um neun Uhr fünfzehn unter dem Vorsitz von Herrn Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, administrateur de sociétés, L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Maggy Strauss, Privatbeamtin, wohnhaft in Garnich.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Abänderung von Artikel 8 der Satzung durch Hinzufügen folgenden Textes:

«Beschlüsse betreffend Darlehen, welche die Gesellschaft aufnehmen soll («borrowing facilities»), werden jedoch durch einstimmigen Beschluss aller Verwaltungsratsmitglieder gefasst.»

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

III.- Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einladungen zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.

IV.- Gegenwärtige Versammlung in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 8 der Satzung abzuändern durch Hinzufügen folgenden Textes:
«Beschlüsse betreffend Darlehen welche die Gesellschaft aufnehmen soll («borrowing facilities») werden jedoch durch einstimmigen Beschluss aller Verwaltungsratsmitglieder gefasst.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Vainker Bouvier de Lamotte, M. Strauss, A. Siebenaler und F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, vol. 138S, fol. 44, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 27. März 2003.

F. Baden.

(011927.3/200/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

FINANZGESELLSCHAFT A.G. 1ster JANUAR 1988, Aktiengesellschaft.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 27.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(011928.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

**BAUSTAHLARMIERUNG B.S.V. S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. INNOVATIVE PRODUCT DEVELOPMENT S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 69.471.

Im Jahre zweitausend und drei, am zwanzigsten Februar.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft INNOVATIVE PRODUCT DEVELOPMENT S.A., mit Sitz in Wecker, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven, am 31. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 502 vom 30. Juni 1999, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herr Pasquale Valente, Baustahlarmierer, wohnhaft zu D-Kleinblittersdorf.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Inge Valente, Kauffrau, wohnhaft zu D-Kleinblittersdorf.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Mario Valente, Baustahlarmierer, wohnhaft zu F-Spicheren.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Änderung der Firmenbezeichnung von INNOVATIVE PRODUCT DEVELOPMENT S.A. in BAUSTAHLARMIERUNG B.S.V. S.A.

2. Entsprechende Änderung von Artikel 1 der Statuten.

3. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher nach L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

4. Entsprechende Abänderung von Artikel 2, Satz 1 der Statuten.

5. Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft.

6. Entsprechende Abänderung von Artikel 4 der Statuten.

7. Abschaffung des Nennwertes der Aktien.

8. Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals in Euro, mit Rückwirkung zum 1. Januar 2002, zum festgesetzten Kurs von vierzig Euro dreitausenddreihundert neunundneunzig Cent (40,3399 LUF) zu ein Euro (1,- EUR), von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf dreissigtausend neunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, ohne Nennwert.

9. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Statuten.

10. Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder.

11. Bestimmung von drei neuen Verwaltungsratsmitglieder.

12. Rücktritt des Delegierten des Verwaltungsrates.

13. Bestimmung eines neuen Delegierten des Verwaltungsrates.

14. Festlegung der Dauer der Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates auf sechs Jahre.

15. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Vorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung der Firmenbezeichnung von INNOVATIVE PRODUCT DEVELOPMENT S.A. in BAUSTAHLARMIERUNG B.S.V. S.A.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst entsprechenden Artikel 1 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BAUSTAHLARMIERUNG B.S.V. S.A. gegründet.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher nach L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst entsprechenden Satz 1 von Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 2. Satz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.»

Fünfter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Änderung des ersten Satzes des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft wie folgt: «Die Gesellschaft hat zum Zweck die Baustahlarmierung.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst entsprechenden Artikel 4 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Baustahlarmierung.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle kommerziellen, zivilen, immobilien und mobiliaren Tätigkeiten, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben voraussichtlich fördern können

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.»

Siebter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Abschaffung des Nennwertes der Aktien.

Achter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals in Euro, rückwirkend zum 1. Januar 2002, zum festgesetzten Kurs von vierzig Euro dreitausenddreihundert neunundneunzig Cent (40,3399 LUF) zu ein Euro (1,- EUR), von einer Million zweihundert fünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf dreissigtausend neunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, ohne Nennwert.

Neunter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 5, Absatz 1 der Statuten abgeändert und hat, rückwirkend zum 1. Januar 2002, folgenden Wortlaut:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreissigtausend neunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, ohne Nennwert.»

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herr Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft zu Schouweiler, Herr Raimund Kugel, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu D-Dennweiler-Frohnbach und der Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in Panama, als Verwaltungsratsmitglieder an und erteilt ihnen Entlastung für ihre Tätigkeiten.

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt als neue Verwaltungsratsmitglieder für eine Dauer von sechs Jahren:

- Herr Pasquale Valente, Baustahlarmierer, geboren zu I-Brognaturo, am 6. Dezember 1939, wohnhaft zu D-66271 Kleinblittersdorf, Rittersweg, 14.

- Frau Inge Valente, Kauffrau, geboren zu D-Gerabronn, am 20. Juni 1945, wohnhaft zu D-66271 Kleinblittersdorf, Rittersweg, 14.

- Herr Mario Valente, Baustahlarmierer, geboren zu D-Sitterwald, am 21. März 1964, wohnhaft zu F-57350 Spichern, 3, impasse Emile Zola.

Zwölfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herr Raimund Kugel, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu D-Dennweiler-Frohnbach, als Delegierten des Verwaltungsrates an und erteilt ihm Entlastung für seine Tätigkeit.

Dreizehnter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herr Pasquale Valente, Baustahlarmierer, geboren zu I-Brognaturo, am 6. Dezember 1939, wohnhaft zu D-66271 Kleinblittersdorf, Rittersweg, 14, als neues Delegiertes Verwaltungsratsmitglied für eine Dauer von sechs Jahren.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Delegierten des Verwaltungsrates wird auf sechs Jahre festgesetzt und endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Valente, I. Valente, M. Valente und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 février 2003, vol. 466, fol. 61, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mars 2003.

A. Lentz

(012006.4/221/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

BAUSTAHLARMIERUNG B.S.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 69.471.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 mars 2003.

A. Lentz.

(012008.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.804.030.700,- EUR.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 85.550.

Avec effet au 28 février 2003, Monsieur Bernard Nicolas a démissionné de ses fonctions de gérant de WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011707.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

TAMPER TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.750.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour TAMPER TECHNOLOGY S.A.

Signature

(011811.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

QUINTESSENCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.799.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société QUINTESSENCE INTERNATIONAL S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 33.799 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011855.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

GLOBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 39, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 78.894.

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBALUX S.A., avec siège social à L-5570 Remich, Résidence «Domaine des Cygnes», 39, route de Stadtbredimus, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 31 mai 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 366 du 6 mars 2002. La société inscrite au registre de commerce sous le numéro B 78 894.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Herman Swannet, conseiller fiscal, demeurant à Remich, qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant à F-Kirschnaumen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sven Janssens, employé, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Révocation Monsieur Guy Hermans en temps qu'administrateur.
- 2) Nomination de la société à responsabilité limitée A.I.A.C., S.à r.l. avec siège social à B-5004 Namur, Chaussée de Louvain, 480-484 en tant que nouvel administrateur.
- 3) Déclaration quant aux relations de la société avec son ancien siège social.
- 4) Emission d'un nouveau jeu d'actions et destruction du jeu d'actions initialement émis.
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide la révocation, avec effet rétroactif au 19 novembre 2002, de Monsieur Guy Hermans du poste d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur révoqué, la société à responsabilité limitée A.I.A.C. S.à r.l. avec siège social à B-5004 Namur, Chaussée de Louvain, 480-484.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration se compose désormais de la manière suivante:

- La société à responsabilité limitée A.I.A.C., S. à r.l. avec siège social à B-5004 Namur, Chaussée de Louvain, 480-484.
- Monsieur Herman Swannet, conseiller fiscal, demeurant à L-5570 Remich, 39, route de Stadtbredimus.
- Madame Belgin Kurban, comptable, demeurant à B-2400 Mol, 61, De Ruggen.

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire en l'an deux mille sept.

Troisième résolution

Le président de l'Assemblée informe les associés sur les problèmes juridiques concernant l'un des fondateurs de la société, savoir la société de droit anglais TUCHI INVESTMENTS LTD., avec siège social à 19, Seaton Place, JE48PZ, Saint Hélier (Jersey) et son gérant direct.

Les associés regrettent que Monsieur Guy Hermans, directeur de la société TUCHI INVESTMENTS LTD. ne les a pas informés en temps opportun sur les problèmes de la société TUCHI INVESTMENTS LTD. Ils expriment dès lors un blâme et se réserve toutes actions et droits à son égard.

Quatrième résolution

Afin de marquer une césure dans les relations avec Monsieur Guy Hermans et les sociétés associées, les associés décident de retirer le jeu d'actions initialement émis, daté du 20 novembre 2000.

Il a décidé d'émettre, en date du 7 novembre 2001, un nouveau jeu d'actions en créant trois (3) nouveaux certificats d'actions représentant respectivement neuf cent cinquante (950), trente (30) et vingt (20) actions, lesquels certificats d'actions, signés par deux administrateurs, à savoir Madame Belgin Kurban et Monsieur Herman Swannet.

L'assemblée décide de ratifier pour autant que de besoin cette émission d'actions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Swannet, F. Wengert, S. Janssens et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 février 2003, vol. 466, fol. 55, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 mars 2003.

A. Lentz.

(011962.4/221/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

EOI SYKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.583.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

EOI SYKES, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(011859.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.464.551.010,- USD.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 79.015.

Avec effet au 28 février 2003, Monsieur Bernard Nicolas a démissionné de ses fonctions de gérant de WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011709.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 419.343.350,- EUR.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 79.017.

Avec effet au 28 février 2003, Monsieur Bernard Nicolas a démissionné de ses fonctions de gérant de WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011711.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

FINSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.857.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour FINSIGN S.A.

Signature

(011814.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

KONCERTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.715.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en avril 2003.

Pour KONCERTO S.A.

Signature

(011817.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

GROTTAMAR IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.275.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour GROTTAMAR IMMOBILIERE HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(011823.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

GROTTAMAR IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.275.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour GROTTAMAR IMMOBILIERE HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(011824.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

GRIMPEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.474.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011891.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TINOLA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.634.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2002 prend note du décès de Monsieur Constantinos Leventis le 11 juillet 2002.

L'assemblée générale a fixé à cinq le nombre d'administrateurs.

- M. George A. David, businessman, Lagos (Nigéria)
- M. Anastasios I. Leventis, businessman, Lagos (Nigéria)
- M. Haralambos G. David, businessman, Athènes
- M. Ryan Rudolph, avocat, Zürich
- M. Patrick K. Oesch, avocat, Zürich

sont nommés administrateurs pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2003 approuvant les comptes de 2002.

Décharge est donnée à M. Leonidas S. Joannou, administrateur démissionnaire.

Le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, Halandri, Athens est renouvelé pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2003 approuvant les comptes de 2002.

Pour TINOLA HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1 avril 2003, réf. LSO-AD00027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011890.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SOCIETE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.197.

—
Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 27 janvier 2003 que:

Le Conseil en ce qui concerne la représentation de la Société au Luxembourg, et afin de disposer sur place de signatures autorisées, prend les dispositions suivantes:

- la représentation de la Société sur le plan local, notamment envers les Autorités ainsi que les tâches particulières de coordination et de surveillance concernant la structure locale de la Société, sont confiées à Monsieur Maurizio Marinucci, résidant au Luxembourg;

- vue la nécessité pour la Société de disposer toujours à Luxembourg de deux signatures autorisées, sont nommés «agents de la Société»:

- Mme An Ceulemans
- M. Maurizio Marinucci
- M. Marco Ricci
- M. Ersilio Silvestrucci
- Mme Sophie Zannini

A ces agents sont confiés des pouvoirs relatifs à la gestion ordinaire de la Société et du Fonds.

Selon les articles 11 et 12 des Statuts, mis à part l'Administrateur-Délégué qui est autorisé à signer individuellement, la liste des personnes autorisées également à signer conjointement deux à deux, en plus des Administrateurs de la Société qui peuvent signer comme établi dans les articles 11 et 12 des Statuts, est la suivante:

- Mme An Ceulemans
- M. Maurizio Marinucci
- M. Marco Ricci
- M. Ersilio Silvestrucci
- Mme Sophie Zannini

Toutefois Mme Ceulemans et Mme Zannini ne pourront pas signer conjointement entre elles mais uniquement en l'absence de Monsieur Marinucci, Monsieur Ricci ou de Monsieur Silvestrucci.

Cette liste annule et remplace toutes celles établies précédemment.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

Société de Gestion du
ROMINVEST INTERNATIONAL FUND S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05166. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011920.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

WPP LUXEMBOURG YMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- USD.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 85.331.

Avec effet au 28 février 2003, Monsieur Bernard Nicolas a démissionné de ses fonctions de gérant de WPP LUXEMBOURG YMC, S.à r.l.

Pour extrait et publication
WPP LUXEMBOURG YMC, S.à r.l.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011712.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

WPP LUXEMBOURG GUSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- USD.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 85.411.

Avec effet au 28 février 2003, Monsieur Bernard Nicolas a démissionné de ses fonctions de gérant de WPP LUXEMBOURG GUSA, S.à r.l.

Pour extrait et publication
WPP LUXEMBOURG GUSA, S.à r.l.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011713.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

FONDIAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 39.687.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2003 a reconfirmé et renouvelé avec effet au 1^{er} mars 2003:

1) le mandat des administrateurs:

- Monsieur Faber Emile, commerçant, demeurant à L-4914 Bascharage, 14, rue des Champs;
- Monsieur Barthelmey Lex, employé privé, demeurant à L-3323 Bivange, 64, rue de Kockelscheuer;
- Monsieur Schuster Daniel, employé privé, demeurant à D-66706 Perl, 87, Bergstrasse;

2) le mandat du commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011992.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

GARAGE MARC WINANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 326, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 67.906.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 avril 2003.

Signature.

(011995.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.572.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 mars 2003

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011990.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

EURO-EDITIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 35.573.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2003 a reconfirmé et renouvelé avec effet rétroactif au 15 octobre 1999:

1) le mandat des administrateurs:

- Monsieur D'Antonio Armand, éditeur, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache;
- Madame Ori Lucia, employée, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache;
- Madame De Mas Catherine, retraitée, demeurant à L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange;

2) le mandat du commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Differdange, le 28 février 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011993.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

AFIR HOLDING & MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.766.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 février 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

M. Leclercq / C. Blondeau

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011874.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SOLTEX HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 24.700.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05488, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

(011864.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

EXTREMAX S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 39.550.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société EXTREMAX S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 39.550, et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011849.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

MAWASHI GERI S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 32.114.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société MAWASHI GERI S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 32.114 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011850.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

CID, S.à r.l., CONSULTING - INFORMATIC SERVICE - DOMICILIATION,
Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.223.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

CID, S.à r.l.

Signature

(011932.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

CID, S.à r.l., CONSULTING - INFORMATIC SERVICE - DOMICILIATION,
Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.223.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

CID, S.à r.l.

Signature

(011935.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.955.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05491, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(011866.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.955.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05490, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(011868.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SOLTEX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 24.700.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 mars 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à l'exercice 2000, ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

4. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, et de tous autres montants figurant dans leur statuts de francs belges (BEF) en euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 BEF pour 1,- EUR.

5. L'Assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions émises.

6. L'Assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros quarante-sept cents (24.789.352,47 EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale (...)».

7. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leur effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011872.2/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

MILPRO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.230.

—
D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société MILPRO S.A., inscrite au RCS numéro B n° 73.230 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011851.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

NAKATOME HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.769.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société NAKATOME HOLDING S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 41.769 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011852.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

PIERRE FINANZ LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 23.546.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société PIERRE FINANZ LUXEMBURG S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 23.546 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011854.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

T.O SUMMIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.499.

Les statuts coordonnés au 8 mai 2002, enregistrés à Luxembourg le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05353 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

T.O SUMMIT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(011860.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ROYAL CRUISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.183.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 30 novembre 2002*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 30 novembre 2002 que Monsieur Theodoros Chadios Secrétaire-Trésorier, demeurant au 87, Akti Miaouli à GR-185 35 Piraeus, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 30 novembre 2002, le conseil d'administration coopte en remplacement Leonidas Ch. Xanthakos, économiste, demeurant au 87, Akti Miaouli à GR-185 35 Piraeus.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- George Potamianos, Président, demeurant au 87, Akti Miaouli à GR-185 35 Piraeus;
- Ioannis Pantazis, Vice-Président, demeurant au 87, Akti Miaouli à GR-185 35 Piraeus;
- Leonidas Ch. Xanthakos, économiste, demeurant au 87, Akti Miaouli à GR-185 35 Piraeus.

Luxembourg, le 30 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011964.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SEA WATER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.007.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 mars 2003

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04170. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(011965.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

EOI FIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.582.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

EOI FIRE, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(011861.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

**SUNSHINING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. BIPUSKIN PARTICIPATIONS S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 79.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Signature.

(011924.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

PHP LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.100.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

PHP LUX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(011862.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

LOBISK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.669.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 février 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011878.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 44.368.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mars 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011881.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

LOGISTIK AND DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.644.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(011893.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

MAKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck.
R. C. Luxembourg B 22.208.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 avril 2003.

Signature.

(011996.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

VILMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.544.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011892.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

PARAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 18.228.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mars 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011883.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 35.030.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(011894.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

LUXTEAM FOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.073.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011895.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

MEGALUX OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.996.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011899.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

JEPSSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 74.229.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Signature

Un mandataire

(011937.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

FINANCE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 44.158.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011900.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

DIKAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.767.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011901.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

VERONINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.687.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011902.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SGAM VENTURE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.798.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. AC05616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour SGAM VENTURE FUND

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

L'Agent Domiciliataire

Signatures

(011907.3/045/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.
